

## AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78457379200024

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 437 829 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 036 427,5 €, le solde restant s'élève à 1 401 401,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 565 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 002 829 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 4 933 890 €.

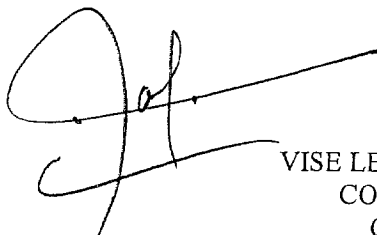
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 10 AOÛT 2017

LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE JUDO, JIJITSU, KENDO  
ET DISCIPLINES ASSOCIEES



08/2017  
DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101300281

LA DIRECTRICE DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la direction des sports,  
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

2

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	552850	570000	552850	570000		
	Nombre d'ATP	52087	57000	52087	57000		
	Nombre total de licences et d'ATP	604937	627000	604937	627000		
	Nombre et taux de licences féminines	147436 (26,67%)	170500 (29,91%)	154842 (27,69%)	170500 (29,91%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	24282 (4,39%)	19500 (3,42%)	24282 (4,39%)	19500 (3,42%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	63630 (11,51%)	69000 (11,4%)	62705 (11,21%)	69000 (11,4%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	181	185	181	185		
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
	Solidité financière	24,16	24,0 %	24,16	24,0 %		
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
	Rang sportif de la France	2	2	2	2		
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
	Taux de suivi médical complet - SHN	92,5%	100%	97%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	91,08%	100%	89,33%	100%		
	Emplois d'avant						
	Nombre d'emplois d'avant	0	0	0	0		
	Lettres de missions signées dans CTS-Web						
	Nombre et taux de lettres de missions signées	49 (77,78%)	100%	48 (73,85%)	100%		
Objectifs partagés		N4		N1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	Taux de lettres de mission signées dans le CTS WEB	49 (cts web) 78 % (en cours plan CIEC)	100	100% au 31/12	100		
Développement de la pratique pour les différents publics	Nombre de journées stagiaires organisées pour les personnes en situation de handicap	514	450	570	450		
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	Nombre de clubs implantés dans les territoires éloignés des pratiques sportives et de loisirs	12	12	12	12		
Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	Nombre de postes occupés au sein des instances internationales de judo et de Jujitsu (JF, JEU, JUEU)	18	18	22	18		
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(els), Juniors, jeunes seniors)	Nombre de sportifs classés dans la ranking liste Olympique référence (CM et CE)	28	28	21	28		
Structurer le projet de performance en Jujitsu	Nombre de sportifs présents dans les 8 premiers dans les compétitions de référence (CM, CE, Combats Games, Jeux mondiaux)	57	20	91	20		
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs/ve)s de haut niveau en judo et jujitsu	Nombre de sportifs du PES ayant une qualification professionnelle dans le domaine du Judo-Jujitsu (notion triple projet)	62	60	67	60		
Contribuer à la promotion du Judo-Jujitsu comme facteur de santé	Nombre de dispositifs Sport santé organisés par la FF Judo (OTD)	5	5	5	5		
Formation de l'encadrement technique de la FFJDA au service de la préparation des sportifs du PES et des pilotes des dispositifs régionaux	Nombre de journées stagiaires (CTS, CTF)	741	1000	1236	1000		
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	Nombre de journées stagiaires enseignants	7988	3500	7540	3500		

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Développement de la pratique pour les différents publics</b>	<b>17 120 000 €</b>	<b>685 000 €</b>	<b>640 000 €</b>	<b>16 480 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>17 120 000 €</b>	<b>685 000 €</b>	<b>640 000 €</b>	<b>16 480 000 €</b>
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	500 000 €	150 000 €	150 000 €	350 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 870 000 €	360 000 €	330 000 €	15 540 000 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	250 000 €	175 000 €	160 000 €	90 000 €
<b>Action 4</b>	<b>830 000 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>640 000 €</b>
Professionalisation de l'activité	830 000 €	210 000 €	190 000 €	640 000 €
Formations fédérales	750 000 €	200 000 €	185 000 €	565 000 €
Contribuer à la promotion du judo-jujitsu comme facteur de santé	80 000 €	10 000 €	5 000 €	75 000 €
<b>Action 3</b>	<b>772 000 €</b>	<b>282 000 €</b>	<b>174 829 €</b>	<b>597 171 €</b>
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	772 000 €	282 000 €	174 829 €	597 171 €
Accompagnement sanitaire préventif	340 000 €	160 000 €	91 829 €	248 171 €
Prévention dopage	210 000 €	100 000 €	73 000 €	137 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	220 000 €	20 000 €	10 000 €	210 000 €
<b>Action 2</b>	<b>1 355 000 €</b>	<b>750 000 €</b>	<b>660 000 €</b>	<b>695 000 €</b>
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 355 000 €	750 000 €	660 000 €	695 000 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs(ves) de haut niveau en judo et jujitsu	1 355 000 €	750 000 €	660 000 €	695 000 €
<b>Action 2</b>	<b>850 000 €</b>	<b>650 000 €</b>	<b>565 000 €</b>	<b>285 000 €</b>
Aides personnalisées (AP)	850 000 €	650 000 €	565 000 €	285 000 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(els), juniors, jeunes seniors)	850 000 €	650 000 €	565 000 €	285 000 €
<b>Action 2</b>	<b>1 570 000 €</b>	<b>755 000 €</b>	<b>690 000 €</b>	<b>880 000 €</b>
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 570 000 €	755 000 €	690 000 €	880 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	570 000 €	375 000 €	325 000 €	245 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	1 000 000 €	380 000 €	365 000 €	635 000 €
<b>Action 1</b>	<b>180 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>140 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	180 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Structurer le projet de performance en Jujitsu	180 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
<b>Action 1</b>	<b>420 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>400 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
<b>Action 1</b>	<b>85 850 €</b>	<b>45 250 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>62 850 €</b>
Programmes d'échanges internationaux	85 850 €	45 250 €	23 000 €	62 850 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	85 850 €	45 250 €	23 000 €	62 850 €
<b>Action 1</b>	<b>77 500 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>77 500 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	77 500 €	15 000 €	0 €	77 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 260 350 €</b>	<b>3 462 250 €</b>	<b>3 002 829 €</b>	<b>20 257 521 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

565 000 €

2 437 829 €

RIB C Agr.

Requ en règlement de :

Form with horizontal lines for payment details.



Relevé d'identité bancaire

Empty box for bank identification details.

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations et vous évite des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Domiciliation	Codis Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
IBAN	FR	76	1820 6004 2065 0316 3784 226	26

International Banking Account Number (IBAN)

Bank Identification Code (BIC)

**AGRIFRPP882**

Num et Adresse du Titulaire

**ASSOC. FFJDA-FF DE JUDO  
JUJITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES  
21 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILL  
75014 PARIS**